SUD EURE

Compte Rendu du Conseil Communautaire du 18 janvier 2017

Réunion en séance publique sur convocation du Président en date du 11 janvier 2017

Mr le Président procède à l'appel des délégués des 58 communes – 91 Conseillers Communautaires.

Sont présents :
M. HERVIEU, Mme CORMIER, MM. MOREL, AUFFRET, CORNET, Mmes GOUGIS, COMPAGNON, MM. MIGNOT, VIVIER, CHERON, AMIGON, BRUNEAU, Mmes BULARD, BLANCHARD, M. LOUVARD, Mme NOEL, M. ADRIAN, MM. ROULEAU, RENE, FLAMEN, LESAGE, PIQUEPRON, RIVIERE, HERMIER, LANOS, TROUSSARD, DUTREMEE, LEBLANC, BONBONY, Mme IPCAR, MM. ROMERO, CLOMENIL ANGOT, Mme BIQUET, MM. COLLEU, BESNEHARD, MORIERE, SURMULET, JULIEN, OBADIA, Mmes LERAY, SALMON, MM. BOULOGNE, LAINE, OSMOND, WOHLSCHLEGEL, QUEMIN, TREHARD, Mme RENARD, MM. HEROUARD, BOUTIN, LEVEE, DERYCKE, ESPRIT, TOUSSAINT, Mme BONNARD, MM. LEBON, GODEST, ALORY, RAULT, Mmes ROUVEIX, SAS, MM. PETITBON, SAMON, DORGE, Mme POULET, M. GUITTON, Mme DE TOMASI, MM. PROVOST, BRAULT, LIZOT, Mme DASSONVILLE, MM. ALLAIN, DRANCOURT, Mme BONNOT, M. GAUTIER, Mmes DHEYGERS, REBER, GUICHEUX, GLOUGH JACQUES, M. RIVEMALE, Mme LEPELTIER, M. REY, Mme DEPRESLE, MM. HENRAS, PERRON, COSTES, GRUDE, DAHAN, Mme CHOISSELET, M. MIGUET.

Le quorum étant atteint (plus de 46 Conseillers) le conseil a pu délibérer.

Mr le Président rappelle les articles relatifs à l'élection.

L'article L.2122-7 du CGCT fixe les modalités de l'élection :
L'élection du Président et des Vice-Présidents a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue après les deux tours, il est procédé à un 3ème tour à la majorité relative ; le candidat qui obtient le plus de voix à ce troisième tour est proclamé élu.

En cas d'égalité des voix, le plus âgé est déclaré élu (art. L2122-7, 3è alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales).

Après avoir précisé les modalités du vote, Mr le Président propose de nommer les six plus jeunes Conseillers Communautaires en qualité de scrutateurs, répartis en deux groupes :

- Hélène BIQUET 09-10-1979 La Haye Saint-Sylvestre 3CR
- Xavier LEBON 28-08-1978 Mesnils sur Iton CCPD
- Delphine LEPELTIER 24-04-1976 Verneuil d'Avre et d'Iton CCPV
- Frédéric TREHARD 08-05-1972 Marbois 3CBI
- Christophe ALORY 02-02-1970 Moisville CCRSE
- Franck LIZOT 03-02-1969 Sainte-Marie d'Attez 3CBI

Mr le Président demande s'il y a des questions d'ordre général à l'attention des candidats.
Mr Hervieu et Mr Vivier sont intervenus et les candidats ont été invités à leur répondre lors de leur présentation.

Mr le Président donne la parole à Mr Jean-Pierre GODEST qui remplace Mr Daniel MIGNOT, le doyen d'âge de l'assemblée pour procéder aux élections.

1) Élection du Président

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 91
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 88
Majorité absolue : 45

Ont obtenu :

- Mr Jean-Claude PROVOST : trente-huit voix (38)
- **Mr Jean-Luc BOULOGNE:** quarante-six voix (**46**)
- Mr Gérard CHERON: trois voix (3)
- Mr Joël HERVIEU: une voix (1)

Monsieur Jean-Luc BOULOGNE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **Président** et a été immédiatement installé.

2) Détermination du nombre de postes de Vice-Présidents

Le Président expose à l'assemblée que la création du nombre de postes de vice-présidents relève de la compétence du Conseil Communautaire.

Il explique que les dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient que le conseil communautaire détermine, à la majorité simple, le nombre de postes de vice-présidents sans que celui-ci puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total du Conseil, arrondi à l'entier supérieur, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Toutefois, si l'application de cette règle conduit à fixer à moins de quatre le nombre de vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre. Ainsi, ce pourcentage donne pour l'INSE un effectif maximum de 15 vice-présidents.

Le Président propose donc la création de 15 postes de vice-président.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE De créer à la majorité simple 15 (quinze) postes de vice-présidents et de procéder à leur élection.

3) Élection du 1er Vice-Président : en charge des FINANCES

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 91
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 7
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 84
Majorité absolue : 43

Ont obtenu :

- **Mr Alain PETITBON** : quatre-vingt-deux voix (**82**)
- Mr PROVOST Jean-Claude : une voix (1)
- Mr HERVIEU Joël : une voix (1)

Monsieur Alain PETITBON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **premier Vice-Président, en charge des FINANCES.**

4) Élection du 2nd Vice-Président : en charge de l'ASSAINISSEMENT

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 91
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 23
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 68
Majorité absolue : 35

Ont obtenu :
- **Mr Gérard CHERON** : soixante-six voix (**66**)
- Mr Jacques ESPRIT: une voix (1)
- Mr Jean-Luc BOULOGNE: une voix (1)

Monsieur Gérard CHERON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **second Vice-Président, en charge de l'ASSAINISSEMENT.**

5) Élection du 3ème Vice-Président : en charge de la GESTION DU PERSONNEL

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 91
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 18
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 73
Majorité absolue : 37

Ont obtenu :
- **Mr Jean-Claude PROVOST**: soixante-treize voix (**73**)

Monsieur Jean-Claude PROVOST, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **troisième Vice-Président, en charge de la GESTION du PERSONNEL.**

6) Élection du 4ème Vice-Président : en charge du DEVELOPPEMEMNT ECONOMIQUE

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 91
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 87
Majorité absolue : 44

Ont obtenu :
- **Mr Joël HERVIEU** : cinquante-trois voix (**53**)
- Mr Dominique RENE : trente-quatre voix (34)

Monsieur Joël HERVIEU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **quatrième Vice-Président, en charge du DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.**

7) Élection du 5ème Vice-Président : en charge du DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 91
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 8
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 83
Majorité absolue : 42

Ont obtenu :
- **Mr Jean-Pascal LEVEE** : soixante-huit voix (**68**)
- Mr Christophe MIGUET : quatorze voix (14)
- Mr Joël CLOMENIL : une voix (1)

Monsieur Jean-Pascal LEVEE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **cinquième Vice-Président, en charge du DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE.**

8) Élection du 6ème Vice-Président : en charge de la POLITIQUE SPORTIVE

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 91
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 7
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 84
Majorité absolue : 43

Ont obtenu :

- **Mme Delphine LEPELTIER** : soixante-dix sept voix (**77**)
- Mr Christophe ALORY : cinq voix (5)
- Mr Jean-Paul HEROUARD : une voix (1)
- Mr Joël CLOMENIL : une voix (1)

Madame Delphine LEPELTIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée **sixième Vice-Présidente, en charge de la POLITIQUE SPORTIVE.**

9) Élection du 7ème Vice-Président : en charge de la SANTE

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 91
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 7
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 84
Majorité absolue : 43

Ont obtenu :

- **Mr Denis GUITTON :** soixante-dix-neuf voix (**79**)
- Mr Jacky VIVIER : une voix (1)
- Mr Yves-Marie RIVEMALE : deux voix (2)
- Mr Thierry LAINE : une voix (1)
- Mr Jean-Paul HEROUARD : une voix (1)

Monsieur Denis GUITTON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **septième Vice-Président, en charge de la SANTE.**

10) Élection du 8ème Vice-Président : en charge des RELATIONS AVEC LES TERRITOIRES ET LES CITOYENS

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 91
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 13
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 78
Majorité absolue : 40

Ont obtenu :

- **Mme Sylvie CORMIER :** soixante-dix voix (**70**)
- Mme Evelyne BONNOT : cinq voix (5)
- Mr Jacky VIVIER : une voix (1)
- Mr Frédéric REY : deux voix (2)

Madame Sylvie CORMIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée **huitième Vice-Présidente, en charge des RELATIONS AVEC LES TERRITOIRES ET LES CITOYENS.**

Absents : M. DORGE, M. ADRIAN donne pouvoir à M. LANOS

11) Élection du 9ème Vice-Président : en charge de l'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 90
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 14
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 76
Majorité absolue : 39

Ont obtenu :

- **Mr Christian PERRON** : soixante neuf voix (**69**)
- Mme Maryvonne CHOISSELET : cinq voix (5)
- Mr Bruno COSTE : une voix (1)
- Mr Francis FLAMEN : une voix (1)

Monsieur Christian PERRON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **neuvième Vice-Président, en charge de l'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.**

12) Élection du 10ème Vice-Président : en charge de la PETITE ENFANCE – JEUNESSE.

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 90
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 8
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 82
Majorité absolue : 42

Ont obtenu :

- **Mr Patrick BRAULT** : soixante et onze voix (**71**)
- Mr Serge DUTREMEE : cinq voix (5)
- Mme Colette BONNARD : deux voix (2)
- Mme Françoise LERAY : une voix (1)
- Mme Delphine LEPELTIER : une voix (1)
- Mr Francis FLAMEN : une voix (1)
- Mr Jacky VIVIER : une voix (1)

Monsieur Patrick BRAULT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **dixième Vice-Président, en charge de la PETITE ENFANCE- JEUNESSE.**

Absents : M. DORGE, M. ADRIAN donne pouvoir à M. LANOS, M. OBADIA donne pouvoir à M. OSMOND

13) Élection du 11ème Vice-Président : en charge de la COMMUNICATION

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 90
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 8
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 82
Majorité absolue : 42

Ont obtenu :

- **Mr Michel SAMON** : soixante-dix-neuf voix (**79**)
- Mr Dominique RENE : une voix (1)
- Mr Bruno COSTE : une voix (1)
- Mr Jacques ESPRIT : une voix (1)

Monsieur Michel SAMON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **onzième Vice-Président, en charge de la COMMUNICATION.**

14) Élection du 12ème Vice-Président : en charge de la VOIRIE.

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 90
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 10
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 80
Majorité absolue : 41

Ont obtenu :
- **Mr Claude AMIGON** : soixante et onze voix (**71**)
- Mr Thierry LAINE : quatre voix (4)
- Mr Jean-Pierre GODEST : trois voix (3)
- Mr Daniel COLLEU : une voix (1)
- Mr Dominique RENE : une voix (1)

Monsieur Claude AMIGON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **douzième Vice-Président, en charge de la VOIRIE.**

15) Élection du 13ème Vice-Président : en charge des BATIMENTS.

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 90
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 17
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 73
Majorité absolue : 37

Ont obtenu :
- **Mr Daniel COLLEU** : soixante-sept voix (**67**)
- Mr Xavier LEBON : deux voix (2)
- Mr Régis ROULLEAU : deux voix (2)
- Mr Frédéric REY : une voix (1)
- Mr Jacky VIVIER : une voix (1)

Monsieur Daniel COLLEU, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **treizième Vice-Président, en charge des BATIMENTS.**

16) Élection du 14ème Vice-Président : en charge de l'ENVIRONNEMENT.

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 90
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 9
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 81
Majorité absolue : 41

Ont obtenu :
- **Mr Thierry ROMERO** : soixante-neuf voix (**69**)
- Mr Bruno COSTE : neuf voix (9)
- Mr Joël CLOMENIL : une voix (1)
- Mme Carole DASSONVILLE : une voix (1)
- Mr Gérard DERYCKE : une voix (1)

Monsieur Thierry ROMERO, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **quatorzième Vice-Président, en charge de l'ENVIRONNEMENT.**

17) Election du 15ème Vice-Président : en charge du PATRIMOINE.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 90
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 87
Majorité absolue : 44

Ont obtenu :

– **Mme Maryvonne CHOISSELET :**	quarante-six voix	**(46)**
– Mr Jean-Etienne MOREL :	quarante voix	(40)
– Mr Daniel COLLEU :	une voix	(1)

Madame Maryvonne CHOISSELET, ayant obtenu la majorité absolue,
a été proclamée **quinzième Vice-Présidente, en charge du PATRIMOINE.**

Absents : M. DORGE, M. ADRIAN donne pouvoir à M. LANOS, M. OBADIA donne pouvoir à M. OSMOND. Mme POULET donne pouvoir à Mme DEPRESLE.

18) Élection des Membres du Bureau

Mr le Président propose la composition suivante pour le Bureau :
- Le Président
- Les Vice-Présidents (15)
- + à titre consultatif, un représentant des communes les plus peuplées des anciens territoires, à savoir :
  - Verneuil d'Avre et d'Iton
  - Rugles
  - Mesnils sur Iton
  - Saint Germain sur Avre
  - Breteuil

Composition adoptée à l'unanimité.

Le Président et les Vice-Présidents ayant été élus, les autres membres composant le Bureau sont élus à l'unanimité :

– **Mr Yves-Marie RIVEMALE**	(Verneuil d'Avre et d'Iton)
– **Mme Jocelyne DE TOMASI**	(Rugles)
– **Mr Xavier LEBON**	(Mesnils sur Iton)
– **Mr Francis GAUTIER**	(St Germain sur Avre)
– **Mr Denis LOUVARD**	(Breteuil)

19) Délégation au Président

Mr le Président expose que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales donne à l'assemblée la possibilité de déléguer au Président, pour la durée du mandat, certaines attributions à l'exception de celles énumérées par ce même article dont il donne lecture.

Il invite l'Assemblée à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

L'Assemblée, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de la collectivité à donner au Président délégation pour :

- Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés suivant la procédure adaptée du nouveau code des marchés publics, dans la limite de 30 000 € HT (trente mille euros).

- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de Communes.

Considérant que le Président rendra compte de l'usage qu'il fait de cette délégation à chacune des réunions de l'Assemblée,

DECIDE de donner délégation au Président, pour la durée du mandat, pour les points énumérés ci-dessus.

20) Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Mr le Président :
- rappelle le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-12 ;
- précise que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ; que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ; que pour une communauté regroupant de 20 000 à 49 999 habitants, l'article du code général des collectivités fixe :
  - L'indemnité maximale de Président à 67.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
  - L'indemnité maximale de Vice-Président à 24.73 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les indemnités conformément à la règlementation.

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée.